

ARRÊTÉ MUNICIPAL N° 2025 – 93

ARRÊTÉ MUNICIPAL PORTANT SUR UNE REGLEMENTATION DE CIRCULATION

Je soussigné Pascal DERIOT, Maire de la commune de THISE ;
VU le Code de la Route ;
VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2213-1 et suivants fixant les pouvoirs généraux du Maire en matière de police de circulation et de stationnement ;
VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre 1 huitième partie – signalisation temporaire) approuvé par l'arrêté interministériel du 15/11/1992 ;
Vu la demande d'arrêté de police de circulation en date du 12 novembre 2025 d'ENEDIS-DRAFC-MOE-THIERY ELEC ENT pour des travaux de branchement électrique rue du Trébignon à Thise (25220) ;
Vu l'autorisation de voirie portant permission de voirie de Grand Besançon Métropole n° EXPL.25.08.A00607 en date du 07 octobre 2025,
CONSIDERANT qu'il convient de préserver la sécurité publique pendant les travaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : La société ENEDIS-DRAFC-MOE-THIERY ELEC ENT est autorisée à effectuer des travaux de branchement électrique rue du Trébignon sur la commune de Thise du 01/12/2025 au 10/12/2025. La circulation sera alternée manuellement.



ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière et sera mise en place par l'entreprise THIERY ELECTRICITE.

ARTICLE 3 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée par procès-verbaux des personnels de gendarmerie et/ou des agents assermentés de l'administration et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera affiché en mairie et sur site.

ARTICLE 5 : Monsieur le Maire de THISE, Monsieur le Commandant de Gendarmerie de Marchaux / Roulans, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation est adressée à :

- ⇒ ENEDIS-DRAFC-MOE-THIERY ELEC ENT – 26 avenue de l'Île Saint Martin 92894 NANTERRE Cedex 9 – thiery.electricite@orange.fr,
- ⇒ SDIS 25,
- ⇒ GBM voirie,
- ⇒ MBFC,
- ⇒ GINKO,
- ⇒ GBM gestion déchets.

Fait à Thise, le 20 novembre 2025

Le Maire
Pascal DERIOT

